

DECRET N° 77-238 du 8 Octobre 1977

portant nomination du Camarade Guy Mory BOUKARY en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République Socialiste de Roumanie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret N° 75-226 du 18 septembre 1975, portant attributions et réorganisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
VU le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965, portant règlement sur la rémunération, des indemnités et les avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et les actes qui l'ont modifié ;
Sur décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Le Camarade Guy Mory BOUKARY est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République Socialiste de Roumanie.

ARTICLE 2.— Dans ses nouvelles fonctions, le Camarade Guy Mory BOUKARY bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965, et les actes qui l'ont modifié aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en service à l'Etranger.

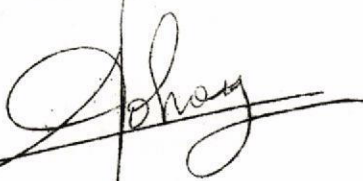
ARTICLE 3.— Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent, le
Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orien-
tation Nationale chargé de l'intérim,



Martin DOHOU AZONHIHO

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,



Michel ALLADAYE

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 SGG 4 MAEC 6 autres Ministères 14 SPD 2 IGE (IA 2, IF 2)
DCCT-Gde Chanç. 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 DB-DCF-Soldc 3 Trésor 4 Ambabénin Bucarest 2
Intéressé 1 DI 4 DPE au MEPT 2 D2 au MAEC 2 JORPB 1 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 ONEPI 1.